



ARRETE TEMPORAIRE
N° 10/2026

Portant réglementation de la circulation
sur l'axe routier départemental 119
Cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945
vendredi 8 mai 2026
(en agglomération)

Le Maire de la commune de SABARAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer le déroulement de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, de règlementer la circulation des véhicules sur la route départementale 119 en agglomération dans la commune de SABARAT ;

ARRETE

Article 1 :

Le vendredi 8 mai 2026, durant la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, entre 12h00 et 13h30, la **circulation** sera interdite à tous les véhicules sur l'axe routier SABARAT - LE MAS D'AZIL (RD 119) entre l'intersection RD 119 - RD 628 et la limite d'agglomération côté LE MAS D'AZIL.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place entretenue et enlevée par :

La Mairie de SABARAT

Article 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 11 : Le Maire de la commune de SABARAT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Maire de Sabarat ;
 - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Fossat ;
 - M. le Colonel, Directeur du S.D.I.S. du Département de l'Ariège ;
 - M. le Chef du District des Infrastructures des Portes d'Ariège Pyrénées ;
- sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sabarat, le 27 avril 2026

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

009-210902532-AR_010_2026-AR

A G E D I